

Département de la Charente
Commune de Courcôme
16240

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 1^{er} juin 2015

Le lundi premier juin 2015 à 20h30, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 27 mai, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, MEUNIER Jean-Michel, CAILLETON Thierry, BERTRAND Olivier, Mmes SALOMON Josiane, QUERON Séverine.

Absents : M. PANAR Michel, Mme GIRAULT Stéphanie excusée, a donné son pouvoir à M. GEOFFROY.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de séance du conseil municipal.

1 - Personnel communal :

- M. le Maire rappelle que le contrat de Mme Danglade Ginette (CUI CAE) arrive à échéance le 30 juin et que nous avons la possibilité de le prolonger dans les mêmes conditions pour une durée maximum de 8 mois. Accord à l'unanimité.
- Jobs d'été : reconduction de l'opération cette année, aux mêmes conditions qu'en 2014, une annonce sera faite dans « Courcôme actus ».

2 - CDC Val de Charente :

- M. le Maire informe le conseil municipal que la CDC Val de Charente vient de créer un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, etc.) afin de répondre à la fin de la mise à disposition des services de l'Etat dans ce domaine. Les communes peuvent adhérer à ce nouveau service moyennant une participation financière en fonction de chaque type d'acte.
Si la DDT de Ruffec (qui instruit nos dossiers) sera bientôt transférée à Confolens, les services de l'Etat ne cesseront leur intervention qu'au 01/01/2017 pour les communes dotées d'une carte communale, comme Courcôme. Le conseil décide à l'unanimité de ne rien changer pour l'instant.
- La commune doit transmettre à la CDC l'état de l'actif mis à disposition concernant les écoles. Cette liste une fois arrêtée avec la secrétaire de mairie, pourra être validée par délibération lors de la prochaine réunion de conseil.
- Afin de garantir les dotations jusqu'en 2020, l'Etat nous engage à réfléchir sur la mise en place de communes nouvelles, il s'agit de s'associer entre communes. M. le Maire rencontrera les maires voisins afin de connaître leur position. En tout état de cause si une décision devait être prise, il faudrait que ce soit avant le 31/12/2015.
- La cantinière, Chantal Chailleu (agent CDC) est parfois mise à disposition de la commune pour l'entretien de la cuisine après une location de la salle socio-culturelle. La mairie doit dans un premier temps faire un courrier à la CDC pour préciser les heures et missions que Chantal doit exercer pour la commune, (ceci afin de nous refacturer le temps passé).
- Suite à des courriers des communes de Ruffec et de La-Forêt-de-Tessé, la CDC Val de Charente fait opposition au transfert de la police spéciale de l'habitat. Cette compétence restera donc communale.

3 - Intégration du reliquat de la Caisse des Ecoles :

La compétence scolaire étant maintenant communautaire, le reliquat de la Caisse des Ecoles de Courcôme, soit 6 102,58 € pour la section de fonctionnement et 1 459,34 € pour la section d'investissement, peut être reversé sur le budget de la commune. Vote pour à l'unanimité.

4 - Convention de participation du SMIVOS :

La convention annuelle de participation du SMIVOS à la commune (2 500 €), pour les frais engagés par le travail de secrétariat, doit être reconduite. M. le Maire est habilité à signer cette convention. Voté à l'unanimité.

5 - Questions diverses :

- Une demande de subvention à hauteur de 30 € a été déposée par M. Puygrenier, en faveur du Collectif Vigilance OGM. En échange nous recevrons des fascicules à mettre à disposition des personnes intéressées. Vote : 0 contre, 2 abstentions, 8 pour, subvention accordée.

- Groupama : un premier devis est fourni pour l'assurance du camion IVECO (qui est presque prêt) pour un montant de 725,97 €. L'adjoint, M. Philippe Arpagian doit se mettre en relation avec l'assureur afin d'étudier les termes du contrat.

D'autre part l'ancien tracteur jaune et la 4L n'étant plus nécessaires à la commune, il serait bon de les vendre ainsi que d'en arrêter l'assurance. Une annonce sera faite dans « Courcôme Actus », puis dans un second temps sur le site « le Bon Coin » si personne de la commune ne fait d'offre valable. Accord à l'unanimité.

- Aménagement du bureau de la mairie : une association foncière (AFAFAF) doit être constituée le 15 juin et une secrétaire pourrait venir dans nos locaux. Le réaménagement du bureau est donc urgent, et nécessite des travaux d'électricité et de peinture. Deux devis du même électricien nous sont parvenus, il a été demandé d'autres devis afin de mieux comparer. La somme engagée ne devra pas être supérieure à 1 288.80 € soit le montant du plus petit devis déjà arrivé.

- Tennis de table et rampeau : une partie du reliquat de la Caisse des Ecoles pourrait servir au financement de l'achat d'une table de ping-pong, entre 900 à 1 500 €. Le conseil autorise une dépense maxi de 1 600 € pour ces 2 projets par décision modificative. M. le Maire doit s'informer auprès de la FFTT pour d'éventuelles subventions pour cet achat. L'emplacement sera à déterminer, ainsi que celui du futur jeu de rampeau. Une équipe se rendra sur place (« aire de pétanque »), le 03 juin afin de proposer les emplacements possibles. Un plan sera transmis par mail à chaque conseiller.

- Panneaux électoraux : afin de se mettre aux normes, il faut acheter des panneaux, environ 100 € pièce. Devis à demander auprès des fournisseurs.

- Etat des lieux de l'église : suite au contrôle des cloches (resserrage du beffroi), la société Bodet-Campaniste fait part de nouvelles normes afin de remettre le coq au sommet du clocher, notamment la mise à la terre de ce dernier. Cette entreprise a fourni un devis de 720 € pour pratiquer un audit, état des lieux, pour la remise en place du coq. Dossier mis en attente pour l'instant.

- Référent « frelon asiatique » : le groupement sanitaire de la Charente demande la nomination d'un référent. Cette nomination s'accompagne d'une formation d'une demi-journée aux frais de la commune, (50 €). Nous proposerons à M. Régis Lasnier s'il veut bien être celui-ci.

- Fleurissement : compte tenu des nombreux travaux dans le bourg, nous avons demandé le report d'un an pour la labellisation « village fleuri ». Cette demande a été acceptée par la Région.

- Fin de l'enquête publique « parc éolien » : le conseil prend acte de la fin de celle-ci.

- VOLKSWING : cette société voudrait installer 3 éoliennes en continuité du parc en projet (ENR-JUWI), les demandes auprès des propriétaires sont en cours. La mairie concertera l'entreprise ENR-JUWI, afin de ne pas télescoper les deux projets avant de prendre sa délibération. Le comité de concertation sera constitué de : Thierry Cailleton, Bernard Colin et Jean Diogo.

- Les chemins communaux suite au passage de la LGV : la Sté STPR débute ses travaux début juin.

- Remarque article « Courcôme Actus » quant au passage de motos et quads sur les chemins forestiers : cet article était le relais d'une demande préfectorale et non consécutive à des plaintes d'habitants de notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 00h05.